



MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DE L'ELEVAGE ET DE LA PECHE

SECRETARIAT GENERAL

TERMES DE RÉFÉRENCE

**Pour le recrutement d'un Consultant individuel pour effectuer la mise à jour
du Plan d'Action National de lutte contre la pêche Illicite Non Déclarée et
Non Réglementée (PAN INN) de Madagascar**

Code d'activité : 2221280

MAI 2021

1- CONTEXTE

Des Organisations Internationales, Organisations Régionales des Pêches, Etats, ONGs, pêcheurs, population et différents acteurs de la filière Pêche prennent de plus en plus conscience de l'intensification des activités de pêche illégales et irresponsables dans les zones nationales et en haute mer, observées durant ces dernières décennies. En effet, ces activités de Pêche, appelées INN (Illégale, Non déclarée, Non réglementée), est un fléau qui appauvrit une source importante de nourriture, menace l'environnement, la durabilité des stocks de poissons et détourne des recettes qui devraient bénéficier à l'économie mondiale.

Face à cette situation dramatique croissante, le Comité des Pêches de la FAO, à sa vingt-troisième session, en 1999, a considéré la lutte contre la pêche INN comme hautement prioritaire et a recommandé l'élaboration d'un Plan d'Action International (PAI) pour prévenir, contrecarrer et éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (PAI INN). Ce Plan a été adopté en 2001.

Le PAI INN a été conçu comme une boîte à outils complète pouvant être utilisée pour lutter contre la pêche INN. Il couvre les responsabilités des États en matière de Pavillon, des Ports, des Côtes et de Marchés, prévoit une large participation et une coordination entre les États, ainsi que les représentants de l'industrie, des communautés de pêcheurs et des organisations non gouvernementales (ONG) et une approche globale et intégrée afin de traiter tous les impacts de la pêche INN.

Ce PAI INN appelle les États à élaborer et à adopter leurs propres PAN INN (Plan d'Action National), avec des mesures qui portent sur les responsabilités de tous les Etats, les responsabilités de l'Etat de pavillon, les mesures du ressort de l'Etat côtier, les mesures du ressort de l'Etat du port, les mesures relatives au commerce international, les organismes de recherche et les ORGP ou Organisme Régional de Gestion des Pêcheries.

Dans ce contexte, en 2008, le Ministère en charge de la pêche de Madagascar a élaboré son premier PAN INN. Les présents termes de référence sont établis pour le recrutement d'un consultant individuel afin de faire cette réactualisation du PAN INN en tenant en compte du travail déjà effectué lors d'une étude sur la mise à jour débuté en 2018 mais non finalisée.

2- OBJECTIFS

L'objectif de cette étude est d'évaluer et mettre à jour le « PAN INN » (Plan d'Action National visant à prévenir, à contrecarrer et à éradiquer la Pêche INN) élaboré en 2008, et

l'adapter au contexte actuel dans le monde, et à Madagascar en particulier, en considérant notamment les nouvelles dispositions nationales, régionales et internationales en matière de lutte contre la pêche INN ainsi que les activités de pêche actuelles se déroulant dans les eaux malagasy ou celles à venir et les réglementations correspondantes .

Spécifiquement, il s'agit :

- De déterminer les actions à mettre en œuvre à court, moyen et à long terme selon un plan de mise en œuvre précis du PAN INN ;
- De proposer les outils et la méthodologie permettant de suivre et de vérifier l'exécution de ce nouveau PAN INN.

3- PRINCIPALES TÂCHES

Sans être exhaustives, les principales tâches du consultant sont :

- D'établir un bilan sur l'ampleur des conséquences de la pêche INN à Madagascar dans le contexte actuel ;
- D'identifier, actualiser et analyser les risques de la pêche INN par type de pêcheries, par segment de flottes, par zones par rapport aux différentes réglementations à appliquer afin d'en déduire les incidences. Cette analyse doit également prendre en compte les différentes obligations propres à Madagascar en tant qu'État côtier, État du pavillon et État du port. Un tableau récapitulatif de ces informations sera inclus dans les différents rapports.
- D'analyser et évaluer les activités de Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) de Madagascar en matière de la lutte contre la Pêche INN ;
- D'évaluer le PAN INN élaboré en 2008 et sa mise en œuvre tout en analysant les PAN INN dans les pays présentant un contexte similaire et ou dans la région. Une analyse générale aura lieu pour résumer les mesures mises en œuvre, les résultats obtenus et pour identifier les progrès mais aussi les défis rencontrés lors de la mise en œuvre de ce PAN INN. Un tableau récapitulatif sera élaboré avec pour chaque mesure, son niveau de mise en œuvre, son efficacité, son impact et les raisons du succès ou les raisons ayant entraîné sa non-réalisation.
- De rédiger un PAN INN actualisé pour Madagascar sur la base de la méthodologie définie dans le PAI INN (Plan d'Action International visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la pêche illicite, non déclarée et non réglementée) élaboré par la FAO . Cette mise à jour doit prendre en compte les autres PAN-IUU déjà élaborés dans les pays voisins, afin de garantir la cohérence, la complémentarité, la synergie et d'inclure les impacts des différentes mesures proposées. Les mesures proposées dans le cadre du PAN-INN doivent également

tenir compte des nouvelles dispositions et mesures internationales relatives à la lutte contre la pêche illégale. Les aspects liés à la petite pêche doivent être examinés attentivement.

Le plan doit inclure un ensemble de mesures et pour chacune d'entre elles, la date prévue pour la mise en œuvre, l'administration ou la structure responsable de sa mise en œuvre.

- De proposer une méthodologie, des actions de suivi, des mécanismes de coordination et les outils appropriés pour la mise en œuvre du PAN-INN afin d'en vérifier l'exécution.
- D'animer un Atelier National de présentation et de validation du projet de PAN INN actualisé.
- De finaliser le PAN INN en tenant compte des commentaires émis lors de l'atelier.
- De préparer les outils et documents de soutien nécessaires à la publication de ce plan au niveau national et international

4- RÉSULTATS ATTENDUS

Aux termes la fin de sa mission, Madagascar disposera d'un Plan d'Action National visant à prévenir, à contrecarrer et à éliminer la Pêche Illicite, Non déclarée, Non réglementée (PAN INN), actualisé, adapté au contexte national, régional et international et en conformité avec les recommandations stipulées dans le Plan d'Action International (PAI INN) de la FAO.

5- LIVRABLES ET DÉLAIS DE LIVRAISON

Au cours de sa mission, le Consultant fournira :

- Un rapport initial sur l'approche méthodologique pour la réalisation de la mission fourni avec l'offre technique : sept (07) jours ouvrables après la date de la signature du contrat ;
- Un rapport intermédiaire tenant en compte les résultats de toutes les consultations effectuées, l'analyse des informations reçues, le résultat de l'évaluation des PAN INN élaborés en 2008 et 2018 et l'ébauche du PAN INN actualisé pour Madagascar : trente (30) jours ouvrables après la date de la signature du contrat ;
- Un rapport comprenant le PAN INN 2021 de Madagascar en se basant sur les résultats de l'évaluation des PAN INN 2008, le contexte actuel et surtout en s'alignant à la nouvelle politique de l'Etat et du Ministère : quarante cinq (45) jours ouvrables après la date de la signature du contrat ;

- Un rapport final comprenant le PAN INN de Madagascar tenant en compte les recommandations lors de l'Atelier National de validation : soixante (60) jours ouvrables après la date de la signature du contrat.

6- DURÉE ESTIMATIVE DE LA PRESTATION

La durée de la prestation est de soixante (60) jours ouvrables.

7- SUPERVISION

Le Consultant effectuera sa mission sous la supervision conjointe de la Direction du Développement de la Pêche (DDP) du MAEP, du Centre de Surveillance des Pêches (CSP), et de l'Unité de Gestion du Projet SWIOFish2.

8- QUALIFICATIONS REQUISES ET QUALIFICATIONS

Le Consultant aura le profil suivant :

- Être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur, minimum Bacc+5 dans le domaine du secteur de la pêche maritime ;
- Être un expert en Suivi, Contrôle et Surveillance (SCS) des Pêches ;
- Avoir au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle dans le domaine SCS et la Pêche INN ;
- Avoir participé à la préparation de PAN INN serait un atout ;
- Maîtrisant la langue française ;
- Une expérience en matière de SCS dans la région Sud-Ouest de l'Océan Indien serait un atout.